

**Département de l'Aude  
Commune de Saint-Hilaire**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 05.07.2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2  
Nombre d'absents excusés : 0  
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-deux et le cinq du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

**ETAIENT PRESENTS** : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LAZARO Pascal, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, OCANA Joffrey, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : HOYOS Pierre (procuration à Etienne DELFOUR), OUBALKASSAM Mohamed (procuration à Jean-Louis CARBONNEL)

**ETAIENT ABSENTS** :

**DATE DE LA CONVOCATION** : 30 juin 2022

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Joffrey OCANA

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

**1. DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122.22 DU CGCT**

- **le 07.06.2022** : la commune confie à SIGNAUX GIROD la fourniture de 6 panneaux interdits de stationner sauf PMR, et 3 pieds pour un montant sur devis de 538.59 € HTVA
- **le 10.06.2022** : la commune confie à la société BREITHAUPT la fourniture d'ouvrages pour reconstituer le fond de la bibliothèque pour un montant sur devis de 2037.54 € HT
- **le 13.06.2022** : la commune confie à la société SIEUR d'ARQUES la fourniture de la blanquette de LIMOUX qui sera proposé à la vente à l'Abbaye pour un montant sur devis de 1 440.00 € TTC
- **le 10.06.2022** : Modification du prix des produits des Ruches de la Clauzeille vendu à la boutique de l'Abbaye

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix vente boutique TTC
Coffret bois 4 x 250 g	17.72 €	5.5 %	22,00 €
Miel 500 g	6.22 €	5.5 %	8.50 €
Panier en toile de jute 3 x 250 g	13.61 €	5.5 %	18.00 €

- **le 20.06.2022** : la commune confie à la société JO JARDINIER la prestation de démontage et abatage du pin devant la Mairie ainsi que l'évacuation des déchets verts pour un montant sur devis de 1 000 € HTVA
- **20.06.2022** : la commune confie à la société EMD la prestation de création d'un coffret électrique pour la zone de lavage des machines à vendanger pour un montant sur devis de 1084.00 € HT.
- **28.06.2022** : la commune confie à la société AGEDI la fourniture et la maintenance des logiciels de comptabilité, paye, RH, état civil et assemblée pour un montant sur devis de 5 754.00 TTC.

**Le conseil municipal prend acte des décisions**

**2. Subvention toit de l'Abbaye auprès du CD**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été menée par les Architectes Conseil Rebière et Associés pour la réfection du toit de la nef de l'église paroissiale de l'Abbaye.  
Suite à cette étude, un chiffrage précis des travaux a été remis en mai 2022.

L'estimation financière pour la réfection de la toiture est estimée à 341 030.48 € HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

C. Départemental Aude - 30%	102 309.14 €
Région Occitanie - 30 %	102 309.14 €
DRAAC - 40%	136 412.20 €
TOTAL	341 030.48 €

**Le conseil municipal prend approuve à l'unanimité l'opération et le plan de financement tels qu'ils viennent d'être exposés et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents**

### 3. Subvention toit de l'Abbaye auprès de la Région Occitanie

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été menée par les Architectes Conseil Rebière et Associés pour la réfection du toit de la nef de l'église paroissiale de l'Abbaye.

Suite à cette étude, un chiffrage précis des travaux a été remis en mai 2022.

L'estimation financière pour la réfection de la toiture est estimée à 341 030.48 € HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

C. Départemental Aude - 30%	102 309.14 €
Région Occitanie - 30 %	102 309.14 €
DRAAC - 40%	136 412.20 €
TOTAL	341 030.48 €

**Le conseil municipal prend approuve à l'unanimité l'opération et le plan de financement tels qu'ils viennent d'être exposés et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents**

### 4. Subvention toit de l'Abbaye auprès de la DRAAC

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été menée par les Architectes Conseil Rebière et Associés pour la réfection du toit de la nef de l'église paroissiale de l'Abbaye.

Suite à cette étude, un chiffrage précis des travaux a été remis en mai 2022.

L'estimation financière pour la réfection de la toiture est estimée à 341 030.48 € HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

C. Départemental Aude - 30%	102 309.14 €
Région Occitanie - 30 %	102 309.14 €
DRAAC - 40%	136 412.20 €
TOTAL	341 030.48 €

**Le conseil municipal prend approuve à l'unanimité l'opération et le plan de financement tels qu'ils viennent d'être exposés et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents**

### 5. Organigramme personnel communal

Point retiré de l'ordre du jour

### 6. Mise en place du RIFSEEP pour le grade de Rédacteur

Le RIFSEEP a été instauré par délibération n°05 du 18 décembre 2017, néanmoins il n'a pas été défini pour les postes de catégorie B, sans modifier les bénéficiaires ou les modalités d'attribution, il convient de le mettre en place pour les agents administratifs de catégorie B.

- **Catégorie B**

## SERVICE ADMINISTRATIF

- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS - TEMPS COMPLET		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS
Groupe 1	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	8 400 €	17 480 €
Groupe 2	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	7 200 €	16 015 €
Groupe 3	Rédacteur	0	6 000 €	14 650 €

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour le grade de rédacteur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents**

**7. Convention entre la Commune de Saint-Hilaire et la Communauté de Communes du Limouxin : mutualisation du service marché public**

La Commune a sollicité la Communauté de communes en vue d'adhérer au service mutualisé de la commande publique. Compte-tenu des besoins de la Commune, il nous est proposé une mise à disposition de 15 à 20 demi-journées par an du service, aujourd'hui mutualisé avec le Commune de LIMOUX.

Les charges de fonctionnement seront estimées de façon forfaitaire selon les modalités suivantes : 15 % des coûts salariaux. La communauté de Communes établira un état annuel récapitulatif des volumes de mise à disposition du service ainsi que le coût correspondant. Le montant sera retenu sur l'attribution de compensation.

La convention proposée par la Communauté de Communes du Limouxin est annexée à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion à un service commun de la commande publique avec la communauté de communes du Limouxin**

**8. Autorisation d'emprunt auprès de la Banque des Territoires pour financer les travaux d'aménagement des abords de l'Abbaye**

Le Maire rappelle que le montant des travaux et des études d'aménagement des abords de l'Abbaye s'élève à 1 711 201,64 €. Après déduction des différentes subventions (attribuées), le reste à financer s'élève à 1 063 758,64 €.

**La banque des Territoires nous a fait la proposition suivante :**

*Montant : 1 100 000 €*

*Phase de préfinancement :*

*Durée du préfinancement : 12 mois*

*Index de préfinancement : Livret A*

*Marge fixe sur index de préfinancement : 0.53 %*

*Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A +0.53 %*

*Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement : Annuelle*

Phase d'amortissement :

Durée : 40 ans

Index : Livret A

Marge fixe sur index : 0.53 %

Taux d'intérêt : Livret A +0.53%

Périodicité : trimestrielle

Profil d'amortissement : amortissement prioritaire

**Le conseil municipal pour le financement de cette opération autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 100 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

**Ligne du Prêt 1**

**Ligne du Prêt : PSPL (enveloppe SPL)**

**Montant : 1 100 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois**

**Durée d'amortissement : 40 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Prioritaire**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

**9. Horaires ouverture au public de la Mairie**

Le Maire propose de revoir les heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie afin de répondre au mieux à la demande des usagers.

Jusqu'à alors les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie était les suivantes :

Du Lundi au vendredi :

- De 10h00 à 12h00
- De 14h00 à 17h00

Il est proposé de les modifier comme suit :

Du lundi au jeudi :

- De 09h00 à 12h00
- De 14h00 à 17h00 (sauf 18h00 le mercredi)

Et le vendredi :

- De 09h00 à 12h00

Fermeture du secrétariat les vendredis après-midi

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie**

**10. Adhésion syndicat AGEDI**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité de Saint-Hilaire s'est rapprochée du Syndicat Mixte A.G.E.D.I. afin de demander son adhésion.

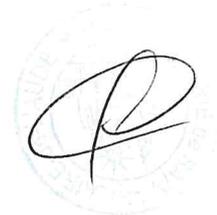
Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au syndicat AGEDI**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt heure trente.

Vu pour être publié le onze juillet deux mille vingt-deux et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis Carbonnel

A circular official stamp of the commune of Saint-Hilaire-le-Château is visible in the background. Overlaid on this stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JL Carbonnel'.

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie